ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE BOA- BENIN
08 AVRIL 2021

AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA-BENIN (BOA-BENIN) invite l'ensemble des actionnaires de la Banque à participer à **l'Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **jeudi 08 avril 2021 à 10 heures** à l'Hôtel GOLDEN TULIP à Cotonou, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- **Approbation des comptes de bilan et de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :**
 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
 - Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
 - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la reddition des comptes
2- **Approbation des conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Règlementation Bancaire**
3- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**
4- **Distribution des dividendes**
5- **Nouveau mandat pour les Commissaires Aux Comptes Suppléants**
6- **Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs**

Les documents d'information relatifs à cet ordre du jour seront disponibles à compter du 25 mars 2021 au Secrétariat de la SGI BOA CAPITAL SECURITIES, Boulevard de France à Cotonou, Tél (229) 21 31 53 43, Fax : (229) 21 31 78 00.

Le Conseil d'Administration compte sur votre participation à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve dans toutes leurs parties et approuve le bilan et le compte de résultat de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans les rapports.

Cet exercice 2020 se solde par un bénéfice net de 13 312 371 256 F CFA, après une dotation aux amortissements de 2 897 886 444 F CFA, une dotation aux provisions de 11 771 685 798 FCFA et le paiement de l'impôt sur les bénéfices de 751 039 558 F CFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des Rapports Spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la loi 2012-24 du 24 juillet 2012, portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2020.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice disponible de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice :	13 312 371 256 F CFA
Report à nouveau antérieur :	484 096 572 F CFA
Total à répartir :	13 796 467 828 FCFA
Réserves légales (15% du bénéfice net) :	1 996 855 688 FCFA
Dividende (69,925% du bénéfice net) :	9 308 760 516 FCFA
Réserve facultative :	2 000 000 000 FCFA
Nouveau report à nouveau :	490 851 624 FCFA

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que, après règlement de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) au taux de 5% sur le dividende brut unitaire de 459 F CFA, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de 436 F CFA par action de 1 000 F CFA.

Le paiement s'effectuera à partir du 20 mai 2021, par la société de Gestion et d'Intermédiation BOA CAPITAL SECURITIES.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des Commissaires aux comptes suppléants arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de désigner Messieurs Ramanou BADAROU et Jean HOUNSOULIN, respectivement suppléants de Monsieur Vence FANDOHAN du Cabinet Mazars Bénin et de Madame Ellen TOGNISSO ADJAHI de Fiduciaire d'Afrique, en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants pour une durée de trois (03) ans.

Leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement à l'identique des indemnités de fonction de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour un montant maximum de 65.655.000 F CFA.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP